URBA168EEB280223

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

Dossier n° DP 085 084 23 U0053

Déposé le : **28/02/2023**
Demandeur :
Monsieur JOBARD Christian
Pour : **Changement d'ouvertures**
Adresse terrain : **3 rue des Chênes – Le Bois L'Oie à ESSARTS EN BOCAGE (85140)**

ARRÊTÉ
de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune d'Essarts en Bocage,

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 28/02/2023 par Monsieur JOBARD CHRISTIAN domicilié 3 rue des Chênes - Le Bois – L'Oie à ESSARTS EN BOCAGE (85140) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- **Pour le changement d'ouvertures;**
- **Sur un terrain situé : 3 rue des Chênes – Le Bois – L'Oie à ESSARTS EN BOCAGE (85140) ;**
- **Cadastré 165 AC 18 ;**

Vu l'avis de dépôt affiché en mairie le 28/02/2023 ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Habitat approuvé le 19/12/2019 et opposable le 28/12/2019 et son modificatif n°1 approuvé le 07/07/2022 ;
Vu l'arrêté n°AG290EEB260520 du 26/05/20220 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur BRICARD Jean-Yves, Maire délégué de la Commune déléguée de L'Oie ;

ARRÊTE

Article unique
La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Essarts en Bocage, le 28/02/2023

Pour Le Maire d'Essarts en Bocage,
Le Maire délégué de la commune déléguée de L'Oie

MAIRIE D'ESSARTS EN BOCAGE 85140 (Vendée)

Jean-Yves BRICARD

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et , si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.